

# OUVRIR UNE CARRIÈRE DE PROXIMITÉ

Vous avez un besoin d'un matériau d'origine pour restaurer / améliorer / rénover un « bâtiment d'intérêt architectural ». Dans notre esprit cette phrase recouvre tout bâtiment ayant conservé son authenticité (ferme, hangar, maison de bourg, etc.) Ce matériau n'est pas disponible sur le marché mais disponible dans d'anciennes carrières proches qui ne sont plus en exploitation.

Si le volume de votre besoin n'excède pas 100 m<sup>3</sup> de volume total par an sur 5 ans maximum. Vous pouvez demander l'ouverture d'une carrière de proximité sous le régime de la déclaration.

Les installations classées sont soumises à trois types de procédure :

- l'autorisation : procédure longue et coûteuse pour l'ouverture d'une carrière ou son extension;
- la déclaration : procédure courte pour l'exploitation de certains matériaux, notamment pour leur usage dans le domaine agricole;
- l'enregistrement : procédure intermédiaire plus récente, aux délais plus courts et moins onéreuse.

## Sommaire

- 1 Les textes
- 2 Extrait de l'arrêté du 26 décembre 2006
- 3 La procédure d'enregistrement
- 4 Bibliographie

## Les textes

Le Journal officiel du 25 janvier 2007 a publié un arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux exploitations de carrières soumises à déclaration sous la rubrique n° 2510 de la nomenclature des installations classées (Annexe 1)

## Extrait de l'arrêté du 26 décembre 2006

Article 1 Sont soumises aux dispositions de l'annexe au présent arrêté les installations classées soumises à déclaration sous les rubriques suivantes. - n° 2510-5 : Carrières de marne, de craie et de tout matériau destiné au marnage des sols ou d'arène granitique à ciel

ouvert, sans but commercial...".../...

- n° 2510-6 : Carrières de pierre, de sable et d'argile destinées: - à la restauration des monuments historiques classés ou inscrits ou des immeubles figurant au plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un secteur sauvegardé en tant qu'immeubles dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits; - ou à la restauration de bâtiments anciens dont l'intérêt patrimonial ou architectural justifie que celle-ci soit effectuée avec leurs matériaux d'origine, lorsqu'elles sont distantes d'au moins 500 mètres d'une exploitation de carrière soumise à autorisation ou à déclaration et lorsque la quantité de matériaux à extraire est inférieure à 100 mètres cube par an et que la quantité totale d'extraction n'excède pas 500 mètres cubes".

Cet arrêté modifie donc deux articles du code de l'environnement et permet désormais d'ouvrir une micro-exploitation telle que définie ci-dessus par une simple déclaration en préfecture. Par rapport à la procédure antérieure "d'autorisation", le régime déclaratif allège notablement les démarches et les coûts. Maisons paysannes de France avait attiré l'attention de ses adhérents sur le sujet dans sa revue en

## La procédure d'enregistrement

Une nouvelle possibilité à retenir et à suivre - l'ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement

Une nouvelle procédure, différente de celle qui intéresse ce guide est susceptible de permettre des exploitations de moyenne importance. En effet, l'article 27 de la loi n° 2009-179 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a habilité le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures relevant du domaine de la loi nécessaires à la création d'un régime d'autorisation simplifié intermédiaire entre l'autorisation et la déclaration dénommé "enregistrement". Par rapport aux installations soumises à autorisation les délais d'instruction seront de quatre à cinq mois au lieu de plus d'un an. Le préfet décidera du régime à appliquer à l'installation. Ce texte, lorsqu'il sera validé par le Conseil d'état, pourrait être applicable à des carrières de moyenne importance.

## Bibliographie

J. Hernandez & R.Lecat, 2009, Les carrières de proximité, enjeux et contraintes, Revue MPF 174, 24-25

B. Petit, 2009, Les carrières de proximité : Les carrières de lauzes du Cayrol, Revue MPF 173, 16-17

J. Hernandez coord., 2015, Dossier "La maison naît du sol, Revue MPF 196

---

Récupérée de

« [https://wiki.maisons-paysannes.org/index.php?title=Ouvrir\\_une\\_carrière\\_de\\_proximité&oldid=2032](https://wiki.maisons-paysannes.org/index.php?title=Ouvrir_une_carrière_de_proximité&oldid=2032) »